

ÉDITIONS SALABERT

(S. A. FRANCE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

22, Rue Chauchat (Paris IX^e)

CHÈQUE POSTAL
N° 422,53

TÉLÉPHONES
TAITBOUT 81-37 - PROVENCE 55-49
PROVENCE 65-16

Adresse Télégraphique
SALABERTAS-09

R. C. Seine n° 247.734 B

MB/2

Paris, le 28 avril 1932

RECOMMANDE.

M.M. Frederico ROMERO & SHOW
64 rue Claudio Coello
MADRID.

Messieurs,

Aux termes du contrat que vous avez signé avec notre Société en date du 3 mars 1931, pour l'opérette "LES AVENTURES DU ROI PAUSOLE", vous aviez un délai d'un an pour donner des représentations de cette pièce en langue espagnole. Ce délai d'un an a commencé à courir du jour de la réception par vous du livret de l'opérette, soit le 31 mars 1931.

Comme des représentations de l'ouvrage n'ont pas eu lieu à cette date, nous considérons que le contrat qui nous liait a pris fin, à moins que vous ne nous fassiez connaître, par retour, que vous avez abouti dans vos tractations, et que vous êtes en mesure de représenter la pièce dans très peu de temps.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Un Administrateur,

Lerroy

Madrid le 16 Mai 1932.

Mr. l'Administrateur des Editions Salabert (S.A.)
à

PARIS

Monsieur,

Nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous rappelez que le délai accordé pour donner la première de l'opérette "Les aventures du roi Paussole" s'est accompli.

Dés circonstances spéciales traversées par Espagne aux derniers temps, nous ont privé de réaliser notre idée de faire la saison à base de dite oeuvre.

Or, ayant fini la version en vers espagnol, nous avons le propos de donner la première de l'opérette à Madrid, au cours de la saison 1932-1933. Tout ceci, naturellement, au cas que vous voudrez bien proroger le délai qui vient d'être accompli.

Notre idée est de présenter "Les aventures du roi Paussole" aux conditions telles de splendeur théâtrale et artistique qu'il n'y ait lieu, comme avec d'autres productions françaises, à déceptions déplorables, n'ayant pas réussi en Espagne à cause de précipiter sa première.

Nous attendons que vous serez conformes avec notre projet, confirmé par vos nouvelles.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

ÉDITIONS SALABERT

(S. A. FRANCE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

22, Rue Chauchat ∅ (Paris IX^e)

CHÈQUE POSTAL
N° 4 2 2 , 5 3

TÉLÉPHONES
TAITBOUT 81-37 - PROVENCE 55-49
PROVENCE 65-16

Adresse Télégraphique
SALABERTAS-09

R. C. Seine n° 247.734 B

7/6.

Paris, le 24 MAI 19 32

Monsieur ROMERO
64 Rue Claudio Coello
MADRID

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 16 courant, et nous sommes décidés à faire tout ce qui sera en notre pouvoir, pour obtenir des Auteurs qu'ils acceptent de vous donner un délai supplémentaire pour les représentations en Espagne, et en langue espagnole, de l'opérette "LES AVENTURES DU ROI PAUSOLE".

Vous savez qu'il s'agit d'une oeuvre qui a obtenu partout un très grand succès, et que le retard que vous envisagez dans les représentations, cause un sérieux ennui, en même temps qu'un préjudice aux Auteurs de l'opérette et à nous-mêmes.

Aussi, pour amener les Auteurs à accepter votre proposition, qui retarde, en somme, d'un an les représentations de la pièce, il serait nécessaire que vous proposiez un supplément d'à-valoir; j'estime que cet à-valoir ne peut être inférieur à 4.000 Frs (QUATRE MILLE FRs), et qu'il serait nécessaire que vous indiquiez également une date, et non pas, ainsi que vous le dites dans votre lettre du 16 Mai, "le cours de la saison 1932/33", ce qui est très vague, et, s'il s'agissait de 1933, reporterait à une date trop lointaine, la création de cette opérette, pour laquelle les auteurs et nous-mêmes ont déjà reçu des propositions de différents côtés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Administrateur

Terrey

Madrid le 3 Juin 1932.

Monsieur
l'Administrateur des
Editions Salabert,
à

PARIS

Cher Monsieur,

Nous remercions votre obligeance de faire tout son possible pour obtenir en notre faveur un nouveau délai pour faire représenter en Espagne "Les aventures du roi Pausole".

Mais, malheureusement, vos desirs ne pourront pas réussir car, ayant payé, comme vous savez, un à-valoir important pour les droits primitifs, nous ne pouvons plus payer un seul franc pour la prorogation demandée, malgré être fort intéressés dans l'oeuvre et d'avoir fini soigneusement sa version en vers.

C'est pour ça que nous croyons le mieux de renoncer définitivement à donner la première de "Les aventures du roi Pausole", où nous avons mis tout notre espoir et que vous accepterez quelque des plusieurs propositions dont vous parlez -pour la traduction en Espagne- lesquelles offriront sans doute de plus grandes garanties que la nôtre.

Croyez, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

ÉDITIONS SALABERT

(S. A. FRANCE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

22, Rue Chauchat (Paris IX^e)

CHÈQUE POSTAL
N° 4 2 2 , 5 3

TÉLÉPHONES
TAITBOUT 81-37 - PROVENCE 55-49
PROVENCE 65-16

Adresse Télégraphique
SALABERTAS-09

R. C. Seine n° 247.734 B

Paris, le 8 Juin 19 32

7/4

Messieurs Frederico ROMERO & SHOW
64, rue Claudio Coello,
MADRID

Messieurs,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 3 courant et regrettons infiniment que vous ne soyez pas à même de consentir à nous verser un complément d'à valoir pour la prorogation que vous nous demandez en vue de retarder le délai de la première représentation de:

"LES AVENTURES DU ROI PAUSOLE".

Nous prenons bonne note que vous ne croyez pas pouvoir donner la première de la traduction de cette opérette dans les délais de nos accords. Dans ces conditions, nous reprenons donc notre liberté et dans ces conditions nous nous voyons donc contraints d'appliquer les clauses de notre contrat, tout en regrettant très vivement que vous n'ayez pas été à même de tenir les engagements pris vis-à-vis de nous.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Un Administrateur

